

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE ORDINAIRE, DU MERCREDI 23 AVRIL 2025 A 20H30

L'an deux mil vingt-cinq le mercredi 23 avril à 20h30, le Conseil Municipal de Bricquebosq légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence du Maire, M. Hubert COLLAS.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de votants : 13

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs COLLAS Hubert, DABROWSKI Stanislas, COTTEBRUNE Gilles, BIHEL François, RENOUF Jessica, HAMELIN Dominique, POULAIN Thierry, BEAUGRAND Nicole, MILLET Florence, GARCIA Laurence, LETABLIER Marion, HUREL Jean-François, LANIEPCE André

Absente excusée : Madame LEMAUX Fabienne

Secrétaire de séance : Monsieur HUREL Jean-François

Date de convocation : 17 avril 2025

Date d'affichage : 17 avril 2025

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2025.

DEL 013-2025 : Subventions aux associations 2025

Monsieur le Maire fait lecture des différentes demandes de subventions d'associations reçues. Après discussion, le conseil municipal, propose d'attribuer pour **1 575 €** de subventions, selon la répartition ci-après :

	Montants 2025
A.D.M.R.	70.00 €
B.S.C.G.S.	550.00 €
Anciens combattants	70.00 €
Association de Chasse	70.00 €
Au bonheur des Aînés	440.00 €
Asso. Intercommunale aux Personnes âgées du Pays de Diélette	125.00 €
Les Enfants d'Abord	100.00 €
Secours Catholique	75.00 €
Secours Populaire	75.00 €
TOTAL	1 575.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à **11 voix pour, 2 contres et 0 abstention** des membres présents :

- **D'OCTROYER** les subventions proposées dans le tableau ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL 014-2025 : Approbation de la modification des statuts du SDEM50

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;

Vu la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

- Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** des membres présents :

- **D'ACCEPTER** la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) ;

DEL 015-2025 : Autorisation de la revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en Contrat à Durée Indéterminée

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 136 ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 1-2 qui prévoit que la rémunération des agents employés à durée indéterminée fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels prévus à l'article 1-3 ou de l'évolution des fonctions ;

Vu la délibération 22-2018 en date du 3 octobre 2018 portant création d'un poste pour le recrutement statutaire ou contractuel d'un emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants ;

Considérant que l'évolution des fonctions justifie la réévaluation de la rémunération de l'intéressée ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal,

A compter du 1^{er} mai 2025, l'agent contractuel de droit public occupant l'emploi de secrétaire de Mairie sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, sur la base de l'échelon 9 de son grade (échelle C2), indice brut 446, indice majoré 397 à ce jour, pour une durée hebdomadaire de 25h/35h.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à **l'unanimité** des membres présents :

- **D'ACCEPTER** la revalorisation de la rémunération de l'agent contractuel de droit public en Contrat à Durée Indéterminée occupant l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, sur la base de l'échelon 9 de son grade (échelle C2), indice brut 446, indice majoré 397 à ce jour, pour une durée hebdomadaire de 25h/35h à compter du 1^{er} mai 2025.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12, articles 64131, 6451, 6453, 6454.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL 016-2025 : Autorisation de signature de l'acte notarié pour l'achat du terrain de Monsieur ESCOLIVET Gérard

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la parcelle cadastrée ZH 267, d'une contenance de 1 042 m², appartenant à Monsieur ESCOLIVET Gérard est à vendre pour un coût de 45 € du mètre carré.

Vu l'inscription au budget primitif 2025 du montant nécessaire à l'acquisition ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à **l'unanimité** des membres présents :

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle cadastrée ZH 267, d'une contenance de 1 042 m², appartenant à Monsieur Gérard ESCOLIVET, pour un coût de 45 € du mètre carré ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents afférents à ce dossier, notamment l'acte notarié.

DEL 017-2025 : Autorisation de signature de l'acte notarié pour l'achat du terrain de Madame AUVRAY Nathalie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une partie de la parcelle cadastrée ZH 208, d'une contenance de 4 151 m², appartenant à Madame AUVRAY Nathalie est à vendre pour un coût de 6 € du mètre carré.

Vu l'inscription au budget primitif 2025 du montant nécessaire à l'acquisition ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à **l'unanimité** des membres présents :

- **D'APPROUVER** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZH 208, d'une contenance de 4 151 m², appartenant à Mme AUVRAY Nathalie, pour un coût de 6 € du mètre carré ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents afférents à ce dossier, notamment l'acte notarié.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Stanislas DABROWSKI, 1^{er} adjoint au Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'arroser les jardinières de la commune.

Monsieur Gilles COTTEBRUNE, 2^{ème} adjoint au Maire informe le Conseil Municipal qu'il a assisté, la semaine dernière, à une réunion avec la représentante de GEMAPI, Madame AGOSTINI Albane, en présence de Mme LEMAUX Francette et M. MAUGER Emmanuel afin de définir les travaux à effectuer en amont de la Divette (entretien des berges). Il remercie par ailleurs les personnes ayant participé à la rénovation de la chasse de la Divette.

Monsieur François BIHEL, 3^{ème} adjoint au Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux effectués par l'entreprise SARC (réseau d'eau potable) sont mis en attente, et, seront terminés ultérieurement. Il précise qu'il est nécessaire de poursuivre le relevé des noms de toutes les tombes du cimetière communal afin de mettre à jour le plan et le logiciel de gestion.

Monsieur Jean-François HUREL, conseiller municipal rapporte au Conseil Municipal les points traités lors de la dernière réunion du 20 mars 2025 à l'école primaire de Bricquebosq en présence de la Direction de l'école, des représentants du Pôle de Proximité des Pieux et des élus. Le point majeur concerne le projet de végétalisation de la cour de l'école élémentaire qui a été abandonné. Une visite d'une société spécialisée dans les travaux d'isolation est prévue par le Pôle de Proximité des Pieux (date à venir). Un point des différentes activités et actions à réaliser a également été historisé à l'issue de la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.